

INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE



Comment s'inscrire ?

Les inscriptions au Transport Scolaire pour l'année 2026-2027 débuteront le **mercredi 10 juin 2026**. Elles doivent se faire en priorité sur le site Rémi www.remi-centrevalde Loire.fr

Les transports scolaires sont gratuits en Région « Centre-Val de Loire ». Cependant, les familles devront s'acquitter de frais de gestion (Forfait d'accès au transport scolaire) de 27,5 € par enfant, plafonnés à 55 € par famille (pour chacun des parents en cas de résidences alternées). Vous pourrez régler ces frais en ligne.

Une pénalité de 15 € sera appliquée pour chaque inscription faite :

- à partir du samedi 11 juillet 2026 pour les inscriptions sur formulaire papier ;
- à partir du samedi 18 juillet 2026 pour les inscriptions en ligne.

Sauf cas en cas de changement de situation, changement de domicile, orientation tardive, ...



Dossier d'inscription

Pour les situations particulières, les demandes de dérogation, les résidences alternées ou en cas de difficultés, vous pouvez contacter le service « **Transport scolaire** » de la **Communauté de Communes Gâtine-Racan**, ou lui adresser votre formulaire d'inscription papier.

Le Formulaire d'inscription, le Règlement du Transport scolaire Régional, la procédure d'aide à l'inscription en ligne et les différentes fiches horaires peuvent être téléchargés sur le site de la Communauté de Communes => [Accueil](#) » [Vivre au quotidien](#) » [Transports](#) » [Fiches Horaires – Transports scolaires](#)

Pour une première inscription, pensez à la photo de l'enfant (fichier JPG pour les inscriptions en ligne).

Les paiements non réalisés en ligne seront demandés par l'envoi ultérieur d'un Avis de Somme à Payer (ASAP) émis par la Région « Centre – Val de Loire ».

Cas particuliers

Enfant en résidence alternée : si les trajets domicile-établissement sont différents pour les deux domiciles, chaque parent doit faire une inscription en ligne. En cas de difficultés, me contacter.

Pour les SEGPA de CHÂTEAU-LA-VALLIERE et CHÂTEAU-RENAULT : il est préférable de nous transmettre le formulaire papier.

Dérogations : Si la commune de résidence de l'enfant est hors du territoire de la communauté de communes, vous devez déposer un dossier d'inscription papier et joindre un justificatif.

La carte de transport : la carte est personnelle (nominative) et l'enfant doit la conserver dans son étui transparent pour une durée de 8 ans.

La carte sera automatiquement actualisée lors du 1^{er} passage dans le car scolaire après l'inscription ou la réinscription au transport scolaire.

Elle ne doit, en aucun cas être perforée ou abîmée, au risque de ne plus fonctionner.

En cas de carte muette, invalide, détériorée ou perdue, vous devez impérativement prendre contact avec notre service pour l'édition d'une attestation provisoire en attendant la délivrance d'un duplicata.

Les frais de duplicata lors de la perte ou détérioration volontaire par l'enfant sont de 15 €.



Communauté de communes Gâtine-Racan

6 rue du Chêne Baudet 37360 ST-ANTOINE-DU-ROCHER

Service du Transport Scolaire - 02 47 29 40 22

Horaires : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 09h00 à 12h30

ou sur RDV

COLSON Fabienne - 07 68 61 00 23 - transport@gatine-racan.fr